

## VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

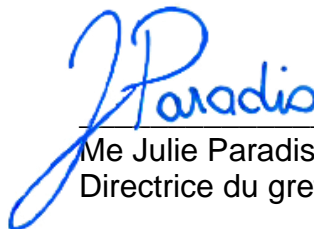
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025 à l'hôtel de ville, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement numéro 744 relatif au stationnement – Règlement numéro 744-8

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Le règlement numéro 744-8 entre en force et en vigueur le jour de la publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23 janvier 2025.



---

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires juridiques